

RÉFLEXIONS AUTOUR DES DICTIONNAIRES BILINGUES ET MULTILINGUES

Introduction à la problématique

Élisabeth RIDEL
CNRS – CRHQ¹
Université de Caen

Le dictionnaire : de l'« outil » à l'objet d'étude

L'étude des dictionnaires en France, et même plus généralement dans les pays occidentaux, est assez récente : elle démarre véritablement dans les années 1960, en particulier avec la thèse de Bernard Quemada en 1968². Elle se poursuit dans les années 1970 avec les travaux de Jean Dubois et surtout avec ceux d'Alain Rey³, lexicologue bien connu pour diriger les dictionnaires Le Robert et pour avoir tenu pendant quelques années une chronique à France-Inter sur l'origine et l'usage des mots. Depuis ces années, les études n'ont cessé de se multiplier, et je citerais l'une des dernières en date parce qu'elle a été récompensée récemment par l'Académie française : celle de Jean Pruvost *Les Dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*⁴.

Les dictionnaires bilingues, qui nous occupent, ont fait l'objet d'une analyse plus tardive ; c'est également le cas des dictionnaires de spécialité. Voici ce qu'en disent en 1996 les linguistes Henri Béjoint et Philippe Thoiron dans leur introduction à l'ouvrage collectif *Les Dictionnaires bilingues*⁵ :

Tout se passe – se passait – comme si ces ouvrages étaient vus comme des outils, indispensables certes, mais pas plus digne d'une réflexion méthodologique qu'un tournevis ou un tire-bouchon.

Il est vrai que le dictionnaire, qu'il soit d'ailleurs bilingue ou monolingue, se voit régulièrement qualifié d'« outil » (le mot revient à trois reprises dans ce cycle de séminaires), c'est-à-dire un objet qui permet d'exécuter un travail. Dans les bibliothèques, il est classé dans la catégorie des « usuels », ce terme en disant long sur la banalité du dictionnaire : *usuel* signifie « qui est utilisé habituellement, qui est d'un usage courant ». Le dictionnaire fait partie des ouvrages dit de « consultation » et s'avère souvent malmené physiquement : on

¹ Centre de Recherche d'Histoire Quantitative (UMR 6583) ; chercheur associé à ERLIS (Université de Caen, EA 4254).

² B. QUEMADA, *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863). Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier, 1968.

³ J. DUBOIS, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse, 1971 ; A. REY, *Le lexique : images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, Armand Colin, 1977.

⁴ Paris, Éditions Orphrys, 2007.

⁵ H. BÉJOINT et P. THOIRON (dir.), *Les Dictionnaires bilingues*, Bruxelles, Éditions Duculot, 1996, p. 5.

l'ouvre et on le referme rapidement ; éventuellement on l'aplatit à la bonne page ; on le corne sans vergogne. On accorde peu de soin à cet outil en tant que pur objet : combien de dictionnaires ont-ils servi à caler des livres dans une bibliothèque quand ils n'ont pas servi de presse-papiers en raison de leur poids souvent important ? Le dictionnaire est de l'ordre du « pratique », destiné à offrir rapidement des informations.

Ne serait-il donc qu'un intermédiaire, qui permettrait d'accéder à une connaissance sans être réellement porteur de connaissances ? Les nombreuses études qui lui sont consacrées ont déjà largement démontré qu'il n'en est rien : au-delà de l'« outil », le dictionnaire est l'un des reflets de la culture d'un pays : derrière un dictionnaire, en effet, il y a une langue, une communauté linguistique, une civilisation. Les dictionnaires bilingues et multilingues sont d'autant plus riches d'intérêt qu'ils embrassent au minimum deux cultures.

Ce cycle de séminaires s'inscrit dans un programme de l'équipe ERLIS, intitulé *Aux origines des dictionnaires bilingues : interculturalité, lexicographie et identité*, l'idée première étant de s'interroger sur la naissance de la lexicographie bilingue en Europe au regard des échanges culturels et de la construction des identités européennes. Car étudier les origines des dictionnaires bilingues, c'est étudier l'évolution du regard porté sur la langue de « l'autre ». Il ne s'agit plus ici de traduire pour comprendre, il s'agit aussi d'apprendre. Le dictionnaire bilingue représente une forme de reconnaissance des langues nationales : la reconnaissance d'une identité linguistique et culturelle propre à chaque pays. À quel moment cesse t-on de regarder la langue de « l'autre » comme une langue « barbare », au sens péjoratif du terme, pour l'aborder d'un point de vue didactique ?

Les dictionnaires bilingues ont incontestablement participé à la diffusion des langues nationales, mais aussi à leur standardisation. Après s'être imposées difficilement face au latin, les « langues vulgaires », vont peu à peu se fixer, imposer le « bon usage » par rapport aux dialectes et patois. Mais le dictionnaire bilingue n'est pas seulement un instrument de diffusion, c'est aussi un instrument de conservation quand il s'agit de sauver une langue rare ou en voie d'extinction. Je citerai, à titre d'exemple, le cas du norn des îles Shetland, dialecte nordique parlé jusqu'au XVIII^e siècle, que le philologue Jakob Jakobsen porta à notre connaissance en recueillant les vestiges de cet idiome – environ 10 000 mots – dans un dictionnaire bilingue norn > danois, publié entre 1908 et 1921 ; traduit plus tard en anglais celui-ci aboutira à un dictionnaire norn > anglais. Dans le cas des langues minoritaires, le dictionnaire bilingue est un objet culturel important parce qu'il contribue à l'affirmation identitaire d'une communauté.

Le dictionnaire, cet outil extraordinaire au service d'une langue, s'avère donc un objet complexe, qui appelle de multiples réflexions.

Réflexions et perspectives de recherche

Les réflexions menées au cours de ces séminaires et les perspectives de recherche à venir suivent, en gros, deux grandes orientations :

- a) une orientation que je qualifierais d'« environnementale », qui consiste à étudier le contexte historique, social et culturel des dictionnaires bilingues ;
- b) une orientation méthodologique, qui porte sur la confection même des dictionnaires ;

UNE DÉMARCHE « ENVIRONNEMENTALE »

Dans le cadre d'une démarche environnementale, la réflexion visera à :

- apprécier la transition Moyen-Âge – Renaissance, période où s'élaborent les premiers dictionnaires de langues vulgaires ;
- étudier les circonstances historiques (politiques, culturelles, commerciales) qui ont favorisé l'émergence d'une culture lexicographique bilingue : la multiplication des voyages et des relations internationales⁶, notamment, sont autant de facteurs qui répondent à un besoin de traduire et de connaître la langue des « autres » ;
- s'interroger sur les destinataires de ces dictionnaires, sur leur usage ;
- voir comment la langue de « l'étranger » était perçue avant et pendant la constitution de ces dictionnaires, en particulier dans les œuvres narratives (œuvres littéraires, récits de voyage...) ; comment elle était nommée (on passe par exemple des « langues teutoniques » à l'« allemand ») ;
- mesurer les écarts chronologiques entre les différentes parutions (les dictionnaires bilingues français > langues scandinaves font leur entrée plus tardivement) ; analyser les progrès lexicographiques au fil des siècles.
- étudier la vie d'un lexicographe.

Les dictionnaires bilingues et multilingues dans le cadre des échanges internationaux seront tout d'abord traités par **Alejandra Testino**, qui nous montrera comment les relations politiques entre la France et l'Espagne au XVII^e siècle a pu favoriser la naissance des premiers dictionnaires français > espagnol, mais aussi par **Rembert Eufe**, **Juan Carlos D'Amico** et moi-même. Nous insisterons en particulier sur l'identité des destinataires de ces dictionnaires, que furent les commerçants et les diplomates de la Renaissance ainsi que les marins à partir du XVIII^e siècle⁷.

Au travers de leurs destinataires se pose également la question de l'utilité et de l'usage mêmes des dictionnaires bilingues et multilingues : à quoi servent-ils ? **Patrice Lajoie** replacera dans leur contexte mythologique les 17 gloses qui composent le *Glossaire d'Endlicher* gaulois > latin, daté du IV^e ou du V^e siècle, et **Viviana Agostini** fera le point sur l'utilisation de la lexicographie bilingue en France au XIX^e siècle dans l'enseignement de l'italien. Enfin, par leur mise en parallèle d'un lexique dans plusieurs langues, les premiers dictionnaires plurilingues étaient certainement de bons outils pour pouvoir mettre en valeur les liens de parenté qui existent entre ces langues, **François Émion** s'interrogera donc sur le rôle qu'ont pu jouer ces dictionnaires dans l'émergence de l'idée indo-européenne.

UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Parallèlement, une analyse plus détaillée portant sur les mots constituant ces dictionnaires peut être entreprise. Point de rencontre entre langue, société et histoire, le mot reflète souvent

⁶ Citons, par exemple, le dictionnaire de Noël de Berlaimont pour « marchands et voyageurs » en 6 langues : langues « teutoniques », anglais, latin, français, langues « hispaniques » et « italiennes » (N. DE BERLAIMONT, *Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, Anvers, 1583 ; conservé à la Bibliothèque universitaire de Tours, fonds Brunot) ; il sera revu, corrigé et augmenté en 1634 de « quatre Dialogues très-profitables et utiles, tant au fait de marchandises, qu'aux voyages et autres trafiques ». Mais le plus célèbre des dictionnaires plurilingues de voyage est celui de l'Italien Ambrogio Calepino (c. 1440-1510), qui en 1502 met en parallèle les langues latine, italienne et française ; il ne comptera pas moins de dix langues dans ses dernières éditions. C'est ainsi que nous adopterons le mot *calepin* pour désigner ce type d'ouvrage, du nom de son auteur, avant qu'il ne désigne à partir du XVII^e siècle un recueil de notes, puis un petit carnet.

⁷ La terminologie maritime a souvent fait l'objet de traduction, comme en témoignent la publication de dictionnaires bilingues et multilingues à partir du XVIII^e siècle à destination des marins. Le premier colloque international de terminologie maritime, organisé à Bruxelles en 1998 par des traducteurs et interprètes, a de ce point de vue ouvert de nombreuses pistes : *Terminologie maritime : traduire et communiquer*, D. L. NEWMAN et M. VAN CAMPENHOUDT (dir.), Bruxelles, Éditions du Hazard, 1999.

des valeurs spécifiques à chaque culture et à chaque pays. Toute communauté linguistique possède, en effet, un stock de mots marqués de connotations : des termes de civilisation, des termes techniques, des termes socio-politiques, etc. L'analyse intrinsèque des dictionnaires concernerait :

- leurs types : vrais bilingues, semi-bilingues ou faux bilingues⁸ ;
- le choix et la conception de la nomenclature (dictionnaire de langue ou de spécialité) ;
- le dénombrement des entrées, des acceptions ; l'étendue de la nomenclature : les champs thématiques, la place réservée aux termes « à connotation nationale » ;
- le classement des entrées : alphabétique, méthodologique, analogique ;
- les procédés définitionnels : choix des définitions, analyse et classement des sens ;
- les informations concernant l'« opération traduisante » : ce qui sous-entend les problèmes de traduction.

Les problèmes d'équivalence d'une langue à l'autre sont bien évidemment au cœur de la conception même des dictionnaires bilingues. Ils sont assez importants pour faire ici l'objet de plusieurs communications. **Jacqueline Spaccini** nous expliquera, dans une communication au titre savoureux tout à fait digne d'un roman policier « L'étrange affaire de l'italien surréel », comment finalement la langue de traduction, dans un dictionnaire croate > italien, est une langue « surannée », voire quasi-artificielle. **Franck Neveu** s'attachera particulièrement aux problèmes de traduction dans les dictionnaires terminologiques dans le domaine des Sciences humaines. Il s'agit là d'un point important, car les dictionnaires de langues de spécialité (langues scientifiques, langues techniques, langues professionnelles) sont fondés sur des corpus de dénominations d'objets ou de notions qui n'appartiennent pas à la langue commune, même si ces corpus conservent évidemment des rapports étroits avec celle-ci. On peut donc aisément imaginer toute la difficulté à rendre bilingue ou multilingue ce type de dictionnaire sans un minimum de connaissance, de la part du traducteur, dans le domaine de spécialité. Et puis **Maxi Krause** abordera le cas des mots indéclinables sans flexion, que l'on appelle les invariables, en français, allemand et anglais et **Jacques François** celui des synonymes.

Enfin, les questions relatives à l'établissement de la nomenclature des dictionnaires seront abordées par **Catherine Bougy** dans le cas d'un dictionnaire de patois normand-français, qui repose sur un corpus oral recueilli à partir d'enquêtes effectuées au début du XX^e siècle, et par **Manuel Meune** qui nous expliquera comment standardiser une langue telle que le franco-provençal pour les besoins du premier dictionnaire bilingue français > franco-provençal. **Jan Ragnar Hagland** nous montrera également comment se sont constitués les premiers dictionnaires de norvégien au XVIII^e siècle, qui passent d'abord par des dictionnaires bilingues norvégien > danois et qui sont le résultat d'une intense activité de collecte linguistique réalisée à partir des parlers locaux.

Il est évident qu'au sein de ces deux grandes orientations, les perspectives de recherche se croisent et se recourent : par exemple, le choix de la nomenclature est adapté aux destinataires des dictionnaires (je songe notamment aux dictionnaires destinés aux

⁸ Notamment le dictionnaire norn > danois ou norn > anglais, présenté plus haut, n'est pas un vrai bilingue dans la mesure où il ne comporte pas une partie danois > norn ou anglais > norn ; il n'est pas destiné pour apprendre le norn à des locuteurs danois ou anglais, mais à le faire connaître. De même peut-on vraiment qualifier de bilingue un dictionnaire langue nationale > patois ou dialecte, sachant que les dialectes et les patois ne sont que les variations régionales et locales d'une langue ?

marchands, diplomates et marins) et, dans ce cas, on effectuera aussi bien une analyse du contexte socio-historique que de la macrostructure du dictionnaire.

Qu'est-ce qu'un dictionnaire ?

Avant de commencer ces séminaires, il importe de savoir de quoi on parle : qu'est-ce qu'un dictionnaire ? À ce titre, il m'a semblé judicieux d'interroger les dictionnaires eux-mêmes. Tout d'abord d'où vient le mot et qu'est-ce qu'il veut dire ?

ÉTYMOLOGIES ET DÉFINITIONS

Le mot *dictionnaire* est assez récent. En français, il apparaît vers 1501 ; il est issu du latin médiéval *dictionarius*, attesté vers 1220 et lui-même dérivé du latin classique *dictio*, « action de dire, propos, mode d'expression », avec l'ajout d'un suffixe en *-arium*. Le latin médiéval est également à l'origine de l'espagnol *diccionario* (début XVI^e s.) et de l'italien *dizionario* (*dittionario*, 1568). En allemand, on utilise au cours de la première moitié du XVII^e siècle le mot *Wörterbuch*, qui signifie littéralement « livre (*buch*) de mots (*wort*) ». Cette même expression se retrouve dans les langues scandinaves, où *ordbok* (danois *ordbog*) est composé de *ord*, « mot », et de *bok*, « livre ».

Dans tous les cas, le dictionnaire est un recueil de mots et d'expressions. On employait d'ailleurs de manière synonyme les termes de *vocabulaire* et de *lexique* pour désigner ce type d'ouvrage. *Vocabulaire* apparaît dans la langue française en 1487 et vient du latin médiéval *vocabularium*, terme attesté au XIV^e siècle et fabriqué à partir du substantif *vocabulum*, qui en latin classique signifiait « dénomination, nom d'une chose, mot ». Le latin médiéval est également à l'origine de l'espagnol *vocabulario* et de l'italien *vocabolario* ; le premier dictionnaire en langue italienne, paru vers 1448, s'appellait même *Vocabulista* (liste de vocable). Quant au mot *lexique*, il apparaît en français sous la forme *lexicon* en 1583 : c'est un emprunt direct au grec *lexikon* (*biblion*), « livre de mots » (*lexikos* étant un adjectif dérivé de *lexis*, « mot »). Les différences entre *dictionnaire*, *vocabulaire* et *lexique* resteront assez ambiguës jusqu'au XVII^e siècle. Voici, par exemple, la définition du mot *dictionnaire* établie par le lexicographe Antoine Furetière dans son *Dictionnaire universel*, publié en 1690 :

Recueil fait en manière de catalogue de tous les mots d'une langue, ou d'une ou plusieurs sciences⁹.

Si la première partie de la définition s'applique bien aux dictionnaires qui, par une organisation méthodique de leur nomenclature, visent une relative exhaustivité du lexique (le terme étant compris cette fois-ci comme un ensemble de mots), la deuxième partie concerne plutôt les vocabulaires et les lexiques en tant que recueils de mots spécialisés. Par ailleurs cette définition ne nous renseigne guère sur l'intérêt qu'il y a à compiler les mots d'une langue.

Il est évident que plus les dictionnaires vont se développer pour aboutir à des outils performants, destinés à résoudre diverses questions que l'on se pose sur les mots, plus les définitions les concernant seront adaptées à leur complexité et à leur variété. Voici celle du *Trésor de la langue française* :

Recueil de mots d'une langue ou d'un domaine de l'activité humaine, réunis selon une nomenclature d'importance variable et présentés généralement par ordre alphabétique, fournissant sur chaque mot un certain nombre d'informations relatives à son sens et à son emploi et destiné à un public défini.

⁹ A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye – Rotterdam, Arnout et Reinier, 1690, t. I., s. v. *dictionnaire*.

En voici une autre plus complète donnée par un dictionnaire de linguistique¹⁰ :

Le *dictionnaire* est un objet culturel qui présente le lexique d'une (ou plusieurs) langue sous forme alphabétique, en fournissant sur chaque terme un certain nombre d'informations (prononciation, étymologie, catégorie grammaticale, définition, construction, exemples d'emploi, synonymes, idiotismes) ; ces informations visent à permettre au lecteur de traduire d'une langue dans une autre ou de combler les lacunes qui ne lui permettaient pas de comprendre un texte dans sa propre langue.

Cette définition a l'avantage d'englober à la fois les dictionnaires monolingues et bilingues et de nous montrer clairement leur utilité.

Toujours est-il que l'apparition et l'usage des mots *vocabulaire*, *dictionnaire* et *lexique* dans les langues européennes entre la fin du XV^e siècle et la fin du XVI^e correspondent à la naissance de la lexicographie scientifique, qui s'intéresse aux mots pour eux mêmes et qui vise à rassembler et expliquer les mots du lexique général ou commun d'une langue. Est-ce à dire qu'il n'y avait aucune activité lexicographique avant cette époque ? Évidemment non ; cette pratique est même fort ancienne, puisque l'idée de traduire et d'expliquer en ajoutant un commentaire quand la traduction se révèle insuffisante remonte à la très haute Antiquité. Ce sont les gloses, prémices des premières définitions.

DES GLOSES AUX DICTIONNAIRES BILINGUES

Les concepteurs des premiers dictionnaires sont en fait les Sumériens qui, vers 3300 avant notre ère, établissent des listes lexicales monolingues regroupées de manière thématique, préfigurant ainsi nos encyclopédies. Ces listes nous offrent des noms de « professions, d'animaux, d'arbres et d'objets en bois, de végétaux, de pierres et de minéraux, de noms de pays, des termes mathématiques et économiques, etc. »¹¹. En Europe, c'est sans surprise au sein du monde gréco-romain qu'est attestée la plus ancienne tradition lexicographique. Dans le domaine grec, elle tire ses origines des gloses (grec *glaussa*), qui visaient à expliquer des mots rares ou vieillies. Un recueil de gloses est alors un glossaire (grec *glaussarion*). Les deux termes ont été empruntés directement par les Romains (*glossa* et *glossarium*) qui poursuivent de la même manière cette pratique lexicographique à partir des auteurs anciens, grecs d'abord, puis latins. Elle s'étend ensuite, au cours de la période chrétienne, à d'autres langues, et sera à l'origine des premiers glossaires bilingues. Le *Glossaire d'Endlicher* gaulois > latin est apparemment le plus ancien, comme je l'ai déjà signalé, et nous offre des vestiges lexicaux de gaulois accompagnés de leur traduction en latin vulgaire. L'intérêt linguistique est double tant pour la langue gauloise, disparue au moment où ce glossaire a été composé, que pour l'évolution du latin parlé en Gaule. Car les dictionnaires constituent aussi des témoins précieux pour connaître l'état d'une langue à un moment donné.

La pratique des gloses se poursuit en fait tout au long du Moyen Âge, où les clercs ajoutaient en marge ou entre les lignes de leurs manuscrits des commentaires sémantiques afin de faciliter la lecture du latin. La langue latine étant toujours la langue de référence pour tous les écrits à cette époque, et ce jusqu'à la Renaissance, c'est ainsi que les langues européennes passeront d'abord par des glossaires latins avec leur traduction dans la langue vernaculaire. Concernant la langue française, les gloses les plus célèbres sont celles de Reichenau, qui datent du VIII^e siècle et qui rassemblent plus de 1300 mots difficiles d'une vulgate de la Bible, avec leur traduction en langue romane sous une forme latinisée. Ce glossaire est d'un grand intérêt pour l'histoire de la langue française, puisqu'il permet de jalonner le passage du latin au gallo-roman. Mais pour voir apparaître la première

¹⁰ J. DUBOIS *et al.*, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973.

¹¹ C. BOISSON, « L'antiquité et la variété des dictionnaires bilingues », in H. BÉJOINT et P. THOIRON (dir.), *Les Dictionnaire...*, p. 17-30 (p. 18).

nomenclature dont les entrées lexicales sont en français, il faut attendre le dictionnaire de Robert Estienne publié en 1539 et intitulé *Dictionnaire françois-latin contenant les motz et manieres de parler françois tournez en latin*. Comme vous pouvez le juger par le titre, on est encore loin de s'être « débarrassé » du latin. Ce dictionnaire, toutefois, amorce largement le processus qui conduira au dictionnaire monolingue français > français. Il sera repris et amélioré par Jean Nicot : publié à titre posthume en 1606 sous le titre *Le Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, ce dictionnaire nouveau supprime quasiment toutes les traductions en latin et accorde une plus grande place aux définitions. Et pendant que s'élaborent progressivement les premiers dictionnaires monolingues des langues vernaculaires en Europe, les dictionnaires bilingues poursuivent leur carrière linguistique ; je citerai pour exemple le dictionnaire français allemand et allemand > français d'un certain Levinus Hulsius publié en 1602, soit peu avant la parution du premier vrai dictionnaire monolingue de la langue française. C'est dire si en Europe le dictionnaire bilingue précède le monolingue.